

REPUBLIC OF CAMEROON
 Paix_Travail_Patrie

REGION DE L'OUEST

DEPARTEMENT DE LA MENOUA

COMMUNE DE FONGO-TONGO
 BP : 01 DSCHANG

SECRETARIAT GENERAL



Site web: www.fongo-tongo.com

REPUBLIC OF CAMEROON
 Peace-Work-Fatherland

WEST REGION

MENOUA DIVISION

FONGO-TONGO COUNCIL
 P.O.BOX: 01 DSCHANG

GENERAL SECRETARY

COMMUNIQUE N° 12 /C/C. F-T/SG/2023 DU _____

Portant publication du résultat du dossier d'appel d'offres n°06/AONO/C. F-T du 20/06/2023 relative aux travaux pour les travaux de construction d'une clôture et l'aménagement extérieur de l'hôtel de ville de la Commune de FONGO-TONGO en procédure d'urgence.

Maitre d'ouvrage : Maire de la Commune de Fongo-Tongo
 Financement : FEICOM/COMMUNE DE FONGO-TONGO

Le Maire de la Commune de Fongo-Tongo (Maitre d'Ouvrage) autorité contractante, communique :

Par décision n° 12/D/C. F-T/SG /2023 DU _____ le Marché objet de la consultation susvisée est attribuée au soumissionnaire ci-après :

N° lot	Attributaire(s)	Montant (TTC)	Délai (s)
U	E- TRANSCOM LTD BP : 18480 DOUALA TEL. 654 45 33 95 / 693 03 48 09	80.403.276 TTC.	7 MOIS

Ledit attributaire est invité à se présenter au plus tard dans les sept (7) jours suivant la publication du présent communiqué à la Mairie de Fongo-Tongo pour l'établissement de la lettre-commande y relative.

Ampliations :

- PREFET/ ME
- DDMINMAP/ME
- DDMINTP/ME
- DDMINEPAT/ME
- ARMP/O
- PDT CIPMP/C.F-T
- INTERESSE
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVE



Ingénieur Général de Génie Civil Hors Echelle

Le Maire

03 AOUI 2023

DONGUE Paul

Scanné avec CamScanner



DECISION N ° 12 /D/C. F-T/SG/2023 DU _____

Portant attribution de la lettre commande relative aux travaux pour les travaux de construction d'une clôture et l'aménagement extérieur de l'hôtel de ville de la Commune de FONGO-TONGO en procédure d'urgence.

Maitre d'ouvrage : Maire de la Commune de Fongo-Tongo
Financement : FEICOM/COMMUNE DE FONGO-TONGO

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE FONGO-TONGO

Vu la Constitution ;
Vu la Loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
Vu le Décret n°77/91 déterminant les pouvoir de tutelle sur les commune, syndicats de communes et établissement communaux, ensemble ses modificatifs subséquents ;
Vu le Décret n°2007/117 du 24 avril 2007 portant création de certaines Communes ;
Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu le décret n°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du gouvernement ;
Vu le décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des marchés publics, modifié et complété par le décret n° 2013/271 du 05 aout 2013 ;
Vu le décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu le décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
Vu le décret n° 2018/366 de 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu la circulaire n°004/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
Vu La circulaire n° 00000006/C/MINFI du 30 Décembre 2022 portant instructions relatives à l'exécution, des lois de Finance au suivi et au contrôle de l'exécution de budget de l'Etat et des autres Entités publics pour l'exercice 2023 ;
Vu l'Arrêté n° 000030/A/MINDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'Election du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la commune de FONGO-TONGO, Département de la Menoua, Région de l'Ouest ;
Vu le dossier d'appel d'offres n°06/AONO/C. F-T/CIPM/2023 DU 20/06/2023 ;
Vu le rapport d'analyse des offres ;
Vu la proposition d'attribution de la commission de passation des marchés formulée par la lettre n° _____/L/C..F-T/CIPM/S/2023 du 31/07/2023

DECIDE :

Article 1er : la lettre commande objet de la consultation susvisée est attribuée au soumissionnaire ci-après :

Nº lot	Attributaire(s)	Montant (TTC)	Délai (s)
U.	E-TRANSCOM LTD B.P : 18480 DOUALA TEL : 654 45 33 95	80.403.276 FCFA	07 MOIS

Ledit attributaire est invité à se présenter au plus tard dans les sept (7) jours suivant la publication du présent communiqué à la Mairie de Fongo-Tongo pour l'établissement du marché y relatif.

Le soumissionnaire ci-après désigné n'a pas été retenu pour les motifs suivants :

Nº	Attributaire(s)	Motifs
U	ETS PREFA BTP B.P : 1078 DOUALA TEL : 655 92 31 18	NOTE TECHNIQUE INFERIEURE à 80% ABSENCE DE LA CAUTION DE SOUMISSION

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Fait à Fongo-Tongo, le 03 AOUT 2023

Ampliations :

- PREFET/ ME
- DDMINMAP/ME
- DDMINTP/ME
- DDMINEPAT/ME
- ARMP/O
- PDT CIPMP/C.F-T
- INTERESSE
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVES

